

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 29 (1896)

Artikel: Le problème du surnaturel : surnaturel physique et surnaturel moral [suite]
Autor: Teissonnière, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE PROBLÈME DU SURNATUREL

SURNATUREL PHYSIQUE ET SURNATUREL MORAL¹

PAR

PAUL TEISSONNIÈRE

II

Nous venons d'examiner le problème au point de vue de notre croyance à la liberté humaine, et nous avons conclu que cette liberté est un pouvoir constant de surnaturel (médiat ou immédiat) tant dans l'ordre physique que dans l'ordre moral. Examinons-le maintenant au point de vue de notre croyance à la Providence de Dieu, et prenons cette croyance en ce qu'elle a de plus fondamental, afin de réunir sur cette prémisse de la discussion qui va suivre, le plus grand nombre possible d'adhésions.

Le terme de Providence ne signifie pas seulement que Dieu s'est occupé de nous une fois pour toutes, lors de la création, mais qu'il s'y intéresse encore à l'heure qu'il est; de même que le terme de religion n'implique pas seulement qu'il existe un rapport initial, une relation d'origine entre Dieu et l'homme, mais que ce rapport, cette relation existent encore actuellement. C'est ce qu'indiquent, sans exception, toutes les définitions officielles de la Providence, par l'emploi de l'actif et du présent. Littré et le dictionnaire de l'académie entendent par Providence: « La suprême sagesse par laquelle Dieu *conduit* tout; » le dictionnaire de Larousse la définit: « La suprême

¹ Voir *Revue de théologie et de philosophie*, livraison de janvier 1896.

sagesse qu'on attribue à Dieu et par laquelle il *gouverne* toutes choses. » Malgré que ces définitions, d'un caractère trop absolu puisqu'elles négligent de faire la part de la liberté humaine, ne puissent être acceptées telles quelles, et qu'aucun de leurs auteurs ne fasse autorité en théologie, elles n'en expriment pas moins l'essentiel de la pensée chrétienne, qui est l'affirmation, non pas seulement d'une relation d'origine, mais d'une relation actuelle entre Dieu et le monde. Nous n'en retiendrons pas davantage, car cela suffit à notre dessein. *Nous estimons donc providentiel tout phénomène considéré comme un produit direct ou dérivé d'une action divine contemporaine.* De tels phénomènes, s'il en existe, rentrent bien dans la catégorie du surnaturel tel que nous l'avons défini, et qui consiste dans la production d'un phénomène parmi les antécédants duquel se trouve un agent libre, et s'effectuant par des moyens autres que les moyens mécaniques usuels. La Providence une fois admise, la question du surnaturel physique, dans son rapport avec l'activité providentielle, nous paraît dès lors se poser de la façon suivante : Dieu agit-il à la fois dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, comme le croient les orthodoxes ; ou agit-il exclusivement dans l'ordre moral, comme le pensent les rationalistes ? Dans le premier cas il y aurait du surnaturel moral et du surnaturel physique ; dans le second le surnaturel moral existerait seul.

Il nous paraît que la thèse du libéralisme implique celle de l'orthodoxie ; c'est ce que nous voudrions essayer de montrer en prenant pour prémisse de la discussion leur commune affirmation du surnaturel moral, et en nous inspirant des résultats les mieux établis de la psychologie et de la physiologie contemporaine. Demandons-nous, comme nous l'avons fait pour le surnaturel moral humain, si, dans n'importe laquelle de ses manifestations, le surnaturel moral divin (prémisse accordée) n'implique pas aussi le surnaturel physique. Nous étudierons le surnaturel moral successivement dans ses effets et dans ses causes. Notre thèse est celle-ci : *considéré dans ses causes, le surnaturel moral suppose le surnaturel physique, et considéré dans ses effets, il y aboutit.*

Tout d'abord en quoi peut bien consister le surnaturel moral que l'action divine produit dans nos âmes ? On ne voit pas ce qu'il pourrait être s'il ne consistait dans ce fait que Dieu agit soit par suggestion sur notre entendement, notre sensibilité, notre imagination, soit par obligation sur notre volonté, ou tout au moins s'il ne comprenait l'un quelconque de ces phénomènes, sous peine de n'exister à aucun degré. Affirmer le surnaturel moral, c'est donc affirmer que Dieu nous suggère telle ou telle pensée, tel ou tel sentiment, telle ou telle représentation qui ne nous serait pas venue sans son intervention providentielle, ou nous oblige à tel ou tel acte auquel nous ne nous serions pas sentis obligés spontanément de la même manière. Or, à moins de répudier le principe de concomitance ou de parallélisme, qui est à la base de toute la psychologie moderne, on admet que « tout phénomène psychique a un concomitant physique déterminé. » C'est-à-dire que l'ensemble d'événements intérieurs, pensées, sentiments, volitions, etc., qui constitue ce que nous appelons la vie de notre âme, notre vie psychique ou mentale, est accompagné d'une série parallèle de modifications dans notre organisme corporel et particulièrement dans notre système nerveux ; de sorte que chaque terme de la série psychologique a pour pendant un terme défini de la série physiologique ; à chaque état de conscience correspond un état moléculaire spécial de notre cerveau, un groupe déterminé de phénomènes physico-chimiques s'effectuant dans les cellules ou les fibres de notre substance cérébrale¹. » Par conséquent, l'action providentielle se bornât-elle à fournir à notre liberté des motifs d'agir dans un sens ou dans un autre, ou à l'incliner par l'obligation morale, à illuminer notre intelligence, à affiner nos sens, cette action n'en entraîne pas moins, de par les lois mêmes de notre organisation mentale, du surnaturel physiologique. « Quelques-uns, écrit très justement M. Guyau dans son livre sur *l'Irréligion de l'avenir*², ont cru supprimer le miracle en supposant une action

¹ M. Th. Flournoy, *Métaphysique et psychologie*, page 5.

² Page 387.

de la Providence non sur le monde matériel, mais sur la pensée humaine ; en imaginant des suggestions, des inspirations d'en haut, des idées providentielles ; mais la science contemporaine a établi une telle connexité entre la pensée et le mouvement, qu'il est impossible de ne pas voir dans toute action exercée sur la pensée une action exercée sur le monde matériel. » La psychologie expérimentale et la physiologie ayant montré que toute pensée, toute image, tout sentiment, tout vouloir s'accompagne d'une désintégration de la matière cérébrale, et qu'en définitive, tout phénomène psychique a pour condition *sine qua non* une modification organique, l'affirmation du miracle moral, sans l'affirmation du surnaturel *physiologique*, paraît dès maintenant impraticable.

Elle ne l'est pas moins, semble-t-il, sans l'affirmation du surnaturel *physique* proprement dit. Dans le domaine de la pensée comme dans celui de l'obligation, tout a une fin morale, c'est-à-dire pratique. L'influence de l'idée sur la conduite est une vérité d'expérience quotidienne, et nous pourrions rappeler à ce propos tout ce qu'on a dit des rapports de la doctrine et de la vie. Dans la délibération qui précède les décisions de la volonté, l'idée joue un rôle capital ; suivant qu'elle nous représente une chose comme possible ou impossible, utile ou nuisible, elle nous est un motif d'agir dans un sens plutôt que dans un autre. Et non seulement l'idée est un motif d'action, mais elle est un mobile, ou, pour parler plus exactement, elle est motrice, suivant une expression de M. Fouillée. S'il faut en croire sa psychologie des idées-force, toute idée, même abstraite, a de sa nature une vertu plastique, une puissance spontanée de réalisation. « Toute idée est une tendance, écrit M. Fouillée, ... point d'idée qui ne produise un mouvement cérébral et ne tende à s'exprimer dans nos membres, dans nos mouvements extérieurs, dans notre conduite.... Au fond l'idée n'est qu'une action commencée, réfléchie sur elle-même par l'obstacle qu'elle rencontre dans les autres idées qui tendent comme elle à l'existence¹. » Et ce qui est vrai de l'idée

¹ *Critique des systèmes de morale contemporaine*, page 20.

purement intellectuelle, l'est à plus forte raison du sentiment et de l'obligation morale, puisque du sentiment naissent les inclinations, et que l'obligation atteint directement la volonté qui est la puissance pratique de l'être par excellence. Par conséquent tout ce qui modifie notre état mental ou moral modifie par là-même l'activité qui en résulte. En nous faisant apercevoir qu'une chose est belle ou repoussante, utile ou nuisible, bonne ou mauvaise, la Providence nous invite soit à la rechercher, soit à nous en détourner. Les produits d'une activité s'inspirant d'une pensée ou d'une obligation providentielle, sont donc à quelque degré surnaturels, puisqu'ils n'auraient pas été ce qu'ils sont sans une action historique de Dieu. Pour plus de précision prenons un exemple : un enfant pauvre et sa mère, à bout de ressources, demandent à Dieu de leur envoyer du pain ; sur leur prière, Dieu suggère à une âme charitable de les aller visiter, et lui impose plus fort qu'à l'ordinaire l'obligation de les secourir. Cet exaucement a bien tous les caractères du surnaturel physique, puisqu'il répond à une demande de biens matériels (cause occasionnelle) et résulte d'une coordination des lois naturelles par un intermédiaire psychique (cause seconde), que commande la liberté divine (cause première), pour leur faire produire un effet que ni ces lois, ni cet intermédiaire n'eussent produit spontanément. Il est un exemple de ce qu'on pourrait appeler le surnaturel physique obtenu au moyen des organes usuels de l'activité humaine et par voie d'obligation ou de suggestion mentale. Le surnaturel moral aboutit donc au surnaturel physique, puisqu'en vertu du pouvoir qu'a notre âme de commander à son organisme et de l'étroite solidarité qui les unit, il est inadmissible que celle-là puisse subir une modification quelconque, sans que l'état de celui-ci et son activité y participent.

On peut concevoir que le surnaturel moral providentiel aboutisse au surnaturel physique encore d'une autre façon : par l'activité *parapsychique* dont nous sommes susceptibles. L'étude des phénomènes de psychodynamie vitale et matérielle dont nous avons cité plus haut quelques exemples, montre bien qu'il est possible à notre âme d'agir sur le monde externe sans

l'emploi des organes qui sont le véhicule habituel de notre action mécanique. Or, cette faculté parapsychique plus développée chez les uns, moins développée chez les autres, a son siège incontestablement dans notre constitution psychologique, spécialement dans l'ordre moral qui est celui de la volonté. Il est donc naturel d'admettre, puisqu'il est accordé que Dieu intervient dans l'ordre psychologique et moral, qu'il peut développer à son gré notre pouvoir parapsychique ; sinon le faire naître là où il n'existe pas, du moins l'employer à ses desseins là où il existe, par conséquent en modifier les manifestations phénoménales, depuis les plus élémentaires jusqu'aux plus compliquées. Puisque dans certains cas, un homme par le seul effort de sa volonté, peut s'emparer de la volonté d'un autre homme, et en faire son médium, à plus forte raison la volonté de Dieu peut-elle s'emparer de la volonté d'un homme, et la commander. Entre deux médiums, l'un au pouvoir d'un homme, l'autre au pouvoir de Dieu, il n'existe aucune différence essentielle, car l'un et l'autre peuvent agir directement selon les cas, soit sur les organismes humains, animaux ou végétaux, soit sur la matière inorganique. La seule différence qu'il pourrait y avoir entre les miracles humains de l'un et les miracles providentiels de l'autre c'est, pour l'observation scientifique une différence de complication, de perfection, d'intensité, et pour l'observation morale une différence d'intention. Ce n'est donc pas une absurdité, pour quiconque croit au surnaturel moral, d'admettre que des hommes comme les prophètes ou les apôtres, comme tel ou tel saint de l'Eglise romaine, tel ou tel thaumaturge de notre protestantisme, aient été des médiums de Dieu, capables d'accomplir les miracles qu'on leur attribue, et qui ne sont au fond que des phénomènes de psychodynamie d'une intensité extraordinaire. Toutes réserves faites sur la mission providentielle de ces hommes dont nous parlons, et sur l'authenticité de leurs miracles, ici encore le surnaturel moral nous paraît logiquement aboutir au surnaturel physique le mieux caractérisé.

De même donc qu'il est pratiquement impossible de séparer l'âme de ses manifestations phénoménales, de même *il est im-*

possible de séparer le surnaturel moral du surnaturel physique qui en est comme la doublure, ou comme on dirait en science, l'équivalent mécanique.

Considérons à présent le surnaturel moral providentiel, non plus dans ses effets, mais dans ses causes, et tâchons de nous faire une idée intelligible du mode par lequel Dieu le réalise dans nos âmes. Il va sans dire que nous entrons ici en pleine métaphysique. Avant de rien entreprendre, il faut évidemment adopter une méthode.

A notre connaissance, il n'y a qu'une méthode en métaphysique qui ne soit pas arbitraire ; c'est l'automorphisme, ou pour employer un terme plus usuel et plus spécialement consacré par la théologie, l'anthropomorphisme. Ou l'on se refuse à faire une théorie du surnaturel, auquel cas on abandonne la discussion ; ou l'on est bien obligé de concevoir l'activité divine et la personnalité divine par analogie avec l'activité humaine et notre propre personnalité, les seules dont nous ayons quelque connaissance expérimentale. Quand nous parlons de Dieu, nous entendons, non pas un être consistant uniquement soit dans les manifestations qui nous le révèlent, soit dans la représentation mentale ou morale que nous en avons, mais un être existant hors de nous, existant en soi et pour soi, un être métaphysique, c'est-à-dire objectif, comme le sont, par rapport à nous, tous les êtres personnels autres que nous-mêmes ; et quand nous parlons de l'activité divine, nous entendons, non pas une activité s'exerçant en dépit de toutes les lois de la nature et de toutes les règles de la pensée, mais une activité conforme à ces lois et à ces règles, sans quoi il deviendrait absolument impossible d'en raisonner. Hors de ce point de vue il n'y a plus trace d'empirisme, et l'on tombe dans les contradictions absolutistes, infinitistes ou immanatistes, dont l'abus a jeté la métaphysique en un tel discrédit qu'on a pu la définir de cette façon ironique : il y a métaphysique quand celui qui écoute ne comprend pas ce qu'il entend, et que celui qui parle ne comprend pas lui-même ce qu'il dit. Le criticisme et le positivisme, d'un commun accord, ont fait

justice de cette métaphysique surannée. Elle est aujourd'hui passée de mode; et l'on commence à s'apercevoir qu'il n'y a de salut pour la théologie, comme pour la métaphysique, que dans l'anthropomorphisme, qui, leur donnant un point de départ empirique et façonnant l'inconnaissable sur le modèle de l'unique réalité connue, peut seul leur conserver leur titre de science. Si donc nous ne voulons pas faire une théologie qui, ne s'inspirant d'aucune donnée expérimentale, s'interdise par cela même toute science du surnaturel, par conséquent, toute solution de ce problème et tout droit à la discussion, nous devons admettre qu'il n'y a pas de différence absolue entre le mode par lequel Dieu réalise dans le monde le surnaturel moral, et celui par lequel, dans les cas de télépathie, un homme communique à un autre soit des idées, soit des images, soit des sensations, soit l'impression de sa volonté.

Or, nous en avons déjà fait la remarque, « dans les cas de télépathie comme dans toute relation sensorielle, une âme n'agit sur l'autre qu'à travers des intermédiaires physiques inconnus quant à leur essence, mais certains quant à leur réalité. L'expérience en fournit la preuve, puisque les phénomènes résultant de l'action parapsychique, varient avec les distances et les obstacles interposés, ce qui prouve qu'une volonté n'en atteint pas une autre d'une façon transcendante ou magique, mais bien par des voies naturelles. » Nous ne citerons qu'un exemple à l'appui de cette assertion; il est rapporté par le Dr Quintard, et confirmé par le quadruple témoignage de MM. les docteurs Pétrucci, Tesson, Hébert, Farges¹. C'est le cas d'un enfant de moins de sept ans, Ludovic X., reconnu, par les médecins qui l'ont observé, « indemne de toute tare nerveuse; » entre cet enfant et sa mère les phénomènes de transmission mentale s'effectuaient avec une facilité et une intensité tout à fait extraordinaires; si la mère, connaissant la réponse demandée, posait à l'enfant un problème, celui-ci donnait immédiatement la solution sans le moindre effort de calcul; si, ouvrant un dictionnaire, elle y regardait un mot ou

¹ *Annales des sciences psychiques*, novembre 1894, p. 324.

une page au hasard, l'enfant indiquait ce mot ou cette page ; pour que l'enfant devinât, il suffisait même que la mère eût dans l'esprit la page ou le mot d'une manière précise ; l'enfant devinait ainsi les charades les plus compliquées, le millésime des pièces contenues dans une bourse, des cartes tirées au hasard, etc., sans explication possible de ces phénomènes que le narrateur qualifie lui-même « d'extra-naturels. » Mais voici où l'expérience nous intéresse ; ces phénomènes de transmission mentale devenant un très sérieux obstacle à l'éducation de l'enfant, la mère résolut de les éviter, et voici ce qu'elle imagina : « Ayant observé que son fils n'émaillait d'aucune faute ses plus longues dictées quand elle était à son côté, elle eut l'idée d'aller se placer derrière un paravent et alors le devoir de l'écolier devint à souhait rempli d'injures contre la grammaire ; *M^{me} X... interrompait le courant ! ainsi qu'avec un écran on intercepte un pinceau de lumière....* Ce courant, cette ondulation, cette irradiation, dont on continuera à discuter la nature, mais dont on ne peut nier l'existence, jette, selon moi, ajoute le Dr Quintard, sur le chaos, une clarté ¹. » Donc, à moins de sortir tout à fait des données scientifiques, pour tomber dans l'arbitraire le plus absolu, de même qu'on ne peut admettre de relation entre l'homme et l'homme, cette relation fût-elle simplement morale, en l'absence de tout intermédiaire physique connu ou inconnu, de même toutes les analogies nous inclinent à penser qu'il n'en existe aucune entre l'homme et Dieu qui n'emploie ces intermédiaires. Maintenant, que ces intermédiaires soient analogues à ces « forces rayonnantes ou circulantes, telles que la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme, etc., » par lesquelles on essaie de rendre compte des phénomènes parapsychiques ; qu'on les appelle « fluide mesmérique avec les magnétiseurs, force neurique avec Baréty, électro-dynamisme avec Philips, influx rayonnant avec Dumontpallier, » force ecténique avec M. Thury ; nous sommes bien ici dans le domaine de la matière ou de la force et cela suffit pour que, toute espèce de surna-

¹ *Id.*, p. 325 et 326.

turel moral ne pouvant se comprendre sans la médiation de ces forces, suppose à la fois du surnaturel physique et du surnaturel physiologique : du surnaturel *physique*, puisque les intermédiaires qu'emploie la Providence pour exercer son action morale sont vraisemblablement de cet ordre, et que des intermédiaires matériels ne transmettent une action spéciale que s'ils la subissent, du surnaturel *physiologique*, car des intermédiaires physiques, quels qu'ils soient, ne portent pas plus une idée ou une impression, que l'air ne porte une sensation de son, ou les fils d'un télégraphe une pensée ; ils ne font que transmettre une excitation mécanique qui, recueillie par certains organes qu'elle modifie, donne lieu à des faits de conscience. Le surnaturel moral a donc pour antécédent le surnaturel physiologique dont il est en quelque sorte le concomitant psychique déterminé.

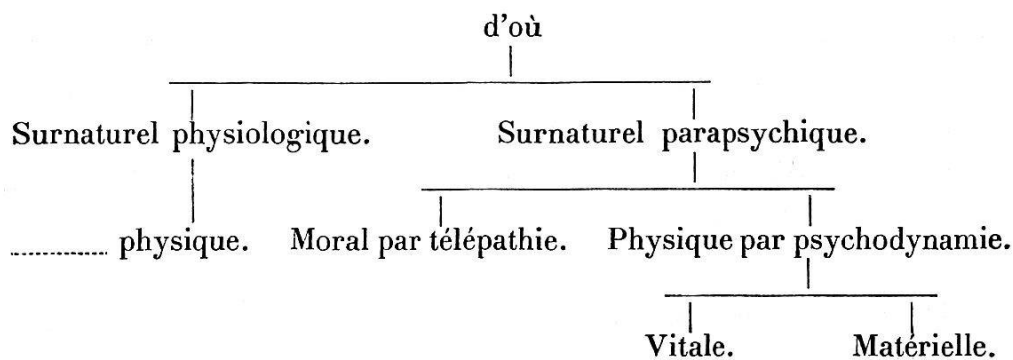
L'action providentielle, quand elle s'exerce dans nos âmes, s'exerce donc en même temps dans l'ordre matériel, ou ne s'exerce pas du tout. Du moment où nous croyons au surnaturel moral, c'est-à-dire au minimum de Providence, nous croyons par conséquent au surnaturel physique ; et du moment où l'on croit au surnaturel physique, on n'a plus guère de raison sérieuse pour le limiter à tels ou tels phénomènes spéciaux. Dieu intervenant quelque part dans la nature, peut intervenir où bon lui semble, et de la manière qu'il lui plaît, soit directement, soit par l'intermédiaire de médiums humains ; ce n'est plus qu'une question de convenance morale. Pour qu'il intervienne, il suffit qu'il le veuille, et pour qu'il le veuille, il suffit qu'il en ait les motifs. Or, ces motifs, ce sont précisément notre foi ou notre incrédulité, notre bonne ou notre mauvaise conduite, notre indifférence ou nos sollicitations. On comprend très bien que Dieu, en sa qualité de Providence, et par nécessité pédagogique, alors même qu'il ne poursuivrait qu'une fin morale, soit appelé à modifier l'ordre physique pour établir, entre la nature et les êtres qui y déploient leur activité, des rapports que motive la liberté de ces êtres (leurs prières, par exemple, leur moralité ou leur immoralité), et que rendent opportuns et les temps et les lieux. Dès

lors l'âme religieuse est satisfaite ; elle ne se sent plus emprisonnée dans un réseau de lois incoercibles, elle n'est plus seule dans le danger, elle n'est plus seule dans la maladie, dans l'indigence ; elle peut s'adresser au Père céleste en toute confiance, sans avoir à se demander toujours si sa requête ne se heurte pas à quelque difficulté pratique qui en rend l'exaucement impossible. L'accès de Dieu est libre à l'homme, car l'accès de la nature est libre à Dieu.

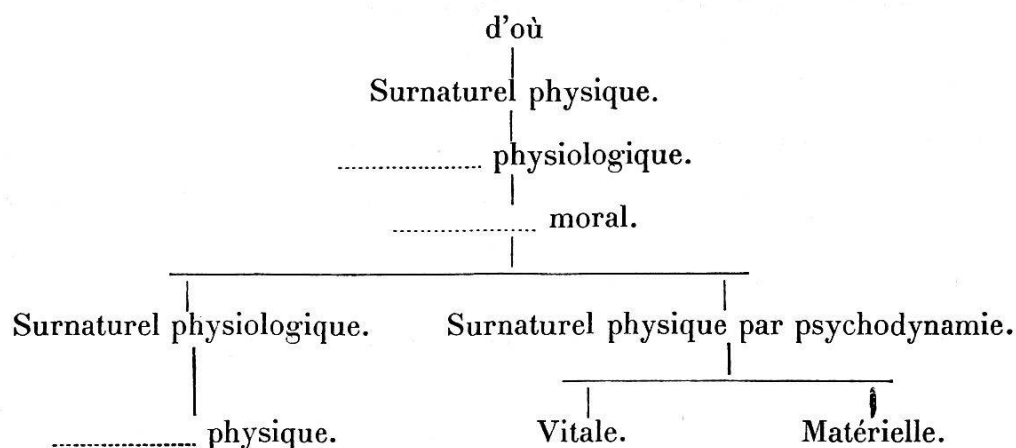
De toute façon le surnaturel physique nous apparaît donc inséparable du surnaturel moral ; *l'exercice de notre liberté l'entraîne, soit par l'intermédiaire de notre organisme, soit par notre faculté parapsychique ; et l'action providentielle l'implique pareillement, soit comme facteur, soit comme conséquence du surnaturel moral.* Nous croyons donc à la nécessité, pour un théologien, de prendre parti pour ou contre le surnaturel, sans tergiverser entre le surnaturel physique et le surnaturel moral, puisque l'un ne va pas sans l'autre. Si vraiment il est impossible, en présence des résultats les plus élémentaires comme les plus nouveaux de la psychologie moderne, de maintenir dans la pratique la séparation arbitraire du physique et du moral, d'en faire deux mondes incommunicables, n'ayant l'un sur l'autre « ni portes, ni fenêtres, » comme les monades de Leibnitz, il faut se résoudre à croire au surnaturel physique si l'on veut croire au surnaturel moral d'une manière intelligible. Nous concluons donc, ainsi que nous l'avions annoncé, « à la réalité et à l'actualité du surnaturel physique, » et nous convions à ce résultat tous ceux qui partagent notre foi en la liberté et en la Providence, qui nous a servi de point de départ.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile, pour la clarté de l'impression finale que peut laisser notre travail, de rappeler en un tableau schématique le processus de notre discussion et nos conclusions générales. Notre conception du surnaturel en ressortira plus nettement.

I

Action de la liberté humaine

II

Action de la liberté providentielle

Le problème du surnaturel revient donc au problème de la liberté. Le théologien Rothe l'a fort bien compris ; « certainement, dit-il, si le cours de l'univers est un problème d'arithmétique dont les facteurs, y compris les causes libres, constituent les quantités immuables en elles-mêmes, ou si le gouvernement divin du monde est le déroulement d'un mécanisme à musique dont la mélodie est fixée de toute éternité, au moyen d'un cylindre garni de pointes rendues immobiles par le marteau de l'ouvrier : non, alors il n'y a dans un tel monde aucune place pour le miracle. » La solution de ce problème n'est donc pas d'un mince intérêt, car la croyance au surnaturel est solidaire de la foi en la liberté humaine, qui est le principe de la morale, et solidaire de la foi en l'exercice

de la liberté divine, qui est le principe de la religion. Vouloir dépouiller l'humanité de sa croyance au surnaturel, c'est lui vouloir ôter le cœur même de la foi dont elle vit.

APPENDICE

Le cadre de notre étude, tel que nous nous le sommes tracé, ne nous permettait guère d'indiquer, sans rompre la chaîne de nos déductions, dans quelle situation nous place vis-à-vis des miracles bibliques notre conception du surnaturel. Nous voudrions essayer de montrer ici, par une classification des faits miraculeux rapportés dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, que « la notion biblique du miracle, » loin de contredire notre définition du surnaturel, coïncide au contraire avec cette définition ; nous nous proposons d'établir ensuite que, toutes réserves faites sur l'historicité de l'un ou de l'autre de ces faits réputés miraculeux par les narrateurs bibliques, de tels faits, s'il en existe, sont bien de par nos postulats, de par la notion biblique du surnaturel, et de par la science elle-même, des miracles incontestables.

Fidèle à la méthode antropomorphique, la seule, croyons-nous, qui nous permette de sortir de notre subjectivité pour construire une métaphysique scientifiquement défendable, nous avons tâché, avant de vouloir montrer que Dieu fait des miracles, d'établir que l'homme lui-même peut en accomplir. En cela nous sommes parfaitement d'accord avec la Bible ; il n'y a pas que Dieu, dans la Bible, qui soit capable de surnaturel, l'homme l'est aussi ; le miracle n'y est pas toujours considéré comme un fait divin, mais souvent comme un fait humain ; il n'y est même pas toujours un signe de la valeur morale ou religieuse de son auteur. De sorte qu'on pourrait retrouver dans la Bible trois catégories de miracles correspondant à peu près aux trois genres de surnaturel que nous avons successivement étudiés : 1° *Les miracles accomplis par l'homme sans le secours de Dieu*, indépendamment de toute délégation transcendante. D'après la Bible, en effet, les faux Christ, les faux prophètes, les songeurs, les devins, les sages,

les enchanteurs, les magiciens peuvent eux-mêmes faire des miracles ; tels les magiciens d'Égypte (Ex. VII, 11-22 ; VIII, 7), la magicienne d'Hendor (1 Sam. XXVIII, 7-14), Simon le magicien (Actes VIII, 9-11), Barjesus ou Elymas (Acte XIII, 6), etc. Ces miracles non seulement peuvent séduire les méchants (2 Thes. II, 9-12), ou les foules (Apoc. XIII, 11-13), mais ils peuvent être pour les chrétiens eux-mêmes une occasion d'apostasie (Marc XIII, 22 ; 2 Thes. II, 3, 9), et servir à accréditer de fausses religions (Deut. XIII, 1-3 ; Apoc. XIII, 13-14 ; XIX, 20) ; les pharisiens du temps de Jésus conçoivent parfaitement qu'on puisse faire des miracles, et pourtant n'être pas de Dieu (Jean XI, 47 ; Actes IV, 16). 2° *Les miracles accomplis par Dieu au moyen de l'homme* ; ces miracles sont de beaucoup les plus nombreux ; ils sont bien attribués à Dieu, mais ils sont produits par certains hommes faisant fonction de médiums, par ce qu'on pourrait appeler des médiums providentiels : soit que l'intervention divine fût sollicitée au moment même du miracle, soit que le pouvoir miraculeux leur eût été conféré une fois pour toutes. Encore ce pouvoir n'est-il pas toujours le signe d'une mission providentielle ; on peut être impie, et faire des miracles au nom du Seigneur (Mat. VII, 22) ; et la puissance supérieure à laquelle obéissent ces thaumaturges peut n'être pas celle de Dieu, ce peut être celle de Satan (2 Thes. II, 9 ; Apoc. XVI, 14) ; si les Juifs n'avaient pas considéré la chose comme possible, les pharisiens n'auraient pas accusé Jésus de chasser les démons par Béezébuth le prince des démons (Luc XI, 15), car cette opinion ne se fût jamais accréditée parmi le peuple. 3° Enfin, *les miracles accomplis par Dieu sans le secours de l'homme*, n'employant aucun intermédiaire psychique, et produits soit dans l'ordre moral par suggestion ou obligation, soit dans l'ordre physique par psychodynamie. Par conséquent, pour les Juifs antérieurs à la venue du Christ, pas plus que pour les Juifs contemporains de sa venue, les miracles n'ont été la marque infail-
 lible du divin ; au point de vue phénoménal, qui est celui de l'observation scientifique, le miracle n'a rien de spécifiquement transcendant, rien qui nous assure d'une inter-

vention providentielle. On ne peut distinguer à coup sûr le surnaturel humain du surnaturel divin, leur apparence est la même (Ex. VIII, 7), et c'est avec les mêmes expressions de « prodiges, » « signes, » « miracles, » que la Bible désigne les uns et les autres. La notion biblique du miracle est donc nettement anthropomorphique; reste à la dégager de cette classification.

Dans la pensée des auteurs sacrés, deux traits paraissent distinguer le miracle des faits naturels : tout d'abord son caractère extraordinaire; les miracles sont maintes fois appelés par les narrateurs bibliques des « prodiges, » des « merveilles, » des « signes, » des « exploits, » de « grandes œuvres, » des « choses merveilleuses et terribles; » en second lieu, le fait miraculeux est considéré comme se rattachant à l'activité d'une personne morale, sans qu'il soit possible de définir au juste ni le genre de cette activité, ni la nature de cette personne. De ces deux traits caractéristiques on ne peut donc tirer qu'une définition très large. Il va sans dire que les termes de surnaturel et de miracle tels que les définissent, non seulement les dictionnaires officiels, mais il faut bien l'avouer aussi, la plupart de nos théologiens, en raison même de leur précision ou de leur étroitesse, ne couvrent pas du tout la notion biblique du miracle. Dans la Bible, en effet, le terme de miracle n'implique aucune théorie, il ne caractérise pas des phénomènes extraordinaires conçus comme surnaturels au sens traditionnel ou philosophique du mot, mais simplement *des phénomènes extraordinaires conçus comme se rattachant* (d'une façon médiate ou immédiate, la question ne se pose pas), *à l'activité d'une personne morale (humaine, divine ou diabolique)* soit Dieu, soit Jésus-Christ, soit un prophète, un apôtre, un démon, ou quelqu'un d'autre encore. Le caractère spécifique de la croyance au miracle, ce qui constitue pour les auteurs sacrés le phénomène miraculeux, ce n'est pas qu'il contredise ou non les lois de la nature, ce n'est pas qu'il soit bien ou malfaisant, ni qu'il soit un fait de liberté, au sens ontologique, ni qu'il se rattache exclusivement à l'activité de Dieu; *c'est qu'il se rattache à l'activité psychologique d'un être*

moral, et qu'il apparaisse extraordinaire, c'est-à-dire comme ne s'expliquant pas par des moyens naturels apparents, la seule intervention de nos membres, par exemple, de ces organes physiologiques qui sont le véhicule habituel de l'activité chez l'homme. La notion biblique du miracle n'est donc pas contradictoire de notre propre définition du surnaturel ; elle n'est que cette définition reproduite sous sa forme la plus générale, abstraction faite de toute discussion sur le libre arbitre.

Le point de vue biblique nous paraît donc simplifier beaucoup le problème du surnaturel. Si nous avons accordé au début de ce travail que le surnaturel ne se peut prouver expérimentalement, en ce sens qu'il suppose des postulats métaphysiques, la liberté, par exemple, l'existence de Dieu et sa Providence, qu'il n'est guère possible de prendre sur le fait ; une fois ces postulats admis, nous ne l'accordons plus. A supposer que la critique historique puisse établir l'authenticité de tel événement considéré comme miraculeux, étant donnée la notion biblique du miracle, nous croyons qu'on peut dans une certaine mesure démontrer scientifiquement le caractère miraculeux de cet événement. En effet, si l'on étudie au point de vue scientifique les faits que les historiens bibliques relatent comme miraculeux, on sera tout naturellement conduit à les ranger dans la catégorie des phénomènes parapsychiques dont nous parlions tout à l'heure. On expliquera les uns par télépathie ou suggestion mentale, les autres par psychodynamie vitale, ou psychodynamie matérielle. Au fond on reconnaîtra et on démontrera par là que ces phénomènes ne sont pas explicables « par des moyens naturels apparents, la seule intervention de nos membres, par exemple, de ces organes physiologiques qui sont le véhicule habituel de l'activité chez l'homme ; » et qu'ils ne sont pas explicables, ainsi que le montre l'analogie des phénomènes parapsychiques, en dehors de l'activité particulière d'une ou plusieurs individualités psychiques ; en un mot, que ces phénomènes, qualifiés par la Bible de miraculeux, sont bien pour la science elle-même « des phé-

nomènes extraordinaires conçus comme se rattachant (d'une façon médiate ou immédiate) à l'activité d'une personne morale; » autrement dit, qu'ils sont de vrais miracles au sens biblique du mot, puisqu'ils rentrent nécessairement soit dans la catégorie des miracles humains, soit dans la catégorie des miracles divins, soit dans la catégorie des miracles d'origine mixte.

Le même argument, nous ne nous faisons sur ce point aucune illusion, pourrait servir aux adeptes de Mahomet, de Boudha, de Confucius, et aux médecins de la Salpêtrière, pour démontrer le surnaturel de leur religion; aussi ne songeons-nous pas le moins du monde à attribuer au miracle une valeur apologétique. Pour qu'il en eût une, il faudrait que la science fût capable de démontrer non pas le surnaturel tout court, mais le surnaturel divin en particulier; il lui faudrait établir que l'activité parapsychique des hommes ne suffit pas à rendre compte de tous les phénomènes dits miraculeux, qu'elle ne les explique pas absolument; qu'il est nécessaire par conséquent, dans certains cas, de recourir à une intervention transcendante, bien plus, que cette intervention transcendante est celle de Dieu, et non celle d'un démon quelconque. Or, il ne paraît pas que la science soit encore, ni puisse être de longtemps en état de débrouiller les différentes activités qui entrent en jeu dans la production de ces phénomènes extrêmement compliqués. Et le fût-elle, que, bornée comme elle est par sa méthode à la recherche des causes secondes, on ne lui reconnaîtrait jamais le droit de statuer sur une causalité transcendante. C'est dire que la preuve n'est pas praticable; à plus forte raison ne peut-on guère espérer qu'elle réussisse pour ce qui est des miracles anciens; l'absence de détails relatifs à ces miracles rendant à peu près impossible leur étude scientifique, les condamne à n'avoir sans doute jamais de valeur apologétique. Si donc le miracle, en tant que phénomène extraordinaire se rattachant à l'activité parapsychique d'une ou plusieurs personnes morales, est à vrai dire une donnée de fait, la détermination des facteurs particuliers de chaque miracle, sa classification dans la catégorie des miracles humains, des

miracles divins ou des miracles d'origine mixte, demeure au contraire très discutable.

Il importe par conséquent d'établir une distinction bien nette entre le phénomène miraculeux lui-même et les causes qui l'ont produit. Tout en reconnaissant à la critique historique le droit de discuter l'origine humaine, divine ou diabolique de tels ou tels miracles, et de leur attacher, moyennant qu'elle ait pour cela faire des raisons valables, une autre étiquette de provenance que celle qu'ils avaient reçue de la tradition, nous lui refusons celui de nier en principe tous les faits de cet ordre, et de suspecter la bonne information ou la sincérité des historiens qui les racontent, par cela seul qu'ils les racontent. On comprend qu'en vertu même de sa méthode, la critique historique se montre défiante, lorsqu'il s'agit d'admettre l'authenticité d'un fait qui n'a été observé qu'à de bien rares intervalles et par un petit nombre de témoins. Mais tel n'est pas le cas des phénomènes surnaturels; au contraire, le monde en fourmille, chacun le sait qui a un peu voyagé, qui a lu des livres ou entendu parler autour de soi. Ces faits qui sont légion dans l'histoire de toutes les religions, non seulement à leur origine, mais d'un bout à l'autre de leur durée, qui sont légion dans la tradition de tous les peuples, et dont on retrouve les analogues dans les annales de la psychologie contemporaine, pourquoi les dire légendaires ? ce serait un miracle plus extraordinaire que tous les autres, si la légende de ces faits avait pu naître, s'universaliser et se perpétuer sans qu'aucun d'eux fût réel. Ce miracle des miracles, notre crédulité ne va pas jusqu'à l'admettre.

Renan l'admit, et c'est le défaut le plus sensible de sa critique. S'il fût demeuré sceptique sur ce point comme il le resta sur tant d'autres avec peut-être moins d'à propos, il ne se serait pas trouvé dans la dure nécessité d'attribuer à Jésus, qu'il plaçait au sommet de la grandeur humaine, des « fraudes pieuses » qui l'en font déchoir.
